

COMITÉ DE VIGILANCE

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ LURE LUXEUIL

Association loi 1^{er} juillet 1901 – SIRET 503 578 213 000 12 / W 70 1000 725

Local et Adresse Postale : 1 rue Jean Moulin 70200 Lure

Contacts : 09 67 04 55 15 ; comvig70@gmail.com ; Président : michel.antony@wanadoo.fr

Permanences :

LUNDI :8h45-11h15 et 13h40-17h30/ **MARDI** :8h45-14h45 / **JEUDI** :8h-11h15 / **VENDREDI** :13h40-16h15



Association agréée par le Ministère de la Santé

Compte rendu du Conseil d'Administration: 13 – 02 -2019

ADNET Daniel	Présent
ANTONY Michel	Excusé
CHAUVEZ Benoît	Excusé
DARTEVELLE Bernard	Absent
DENEUX Gérard	Absent
FAUCOGNEY Catherine	Présente
FLEURY Michèle	Absente
GRANDVOINET Fanny	Excusée
HACQUARD Joël	Absent
HEYMES René	Présent
KABONGO Cécile	Absente
LAMBOLEY Rémy	Présent
LAMBOLEY Alain	Présent
MATHIOLY Lucienne	Excusé
METTETAL Denis	Absent
MEUNIER Raymond	Absent
PINGUÉ Danièle	Présente
RAMDANI Mohamed	Présent
REYEN Bernadette	Présente
SIMONIN Antoine	Excusé
TOURNADRE Patrick	Présent
VERNERIE Jean	Présent
VON ALLMEN Wilfrid	Excusé
ZANETTI Jean Pierre	Absent
ZOUGGARI Hamid	Présent

Représentants Ville de Lure :

Stéphane FRECHARD = excusé

Jérôme LAROCHE = excusé

Le président étant absent pour raison familiale c'est le secrétaire qui anime le CA.

1. PRÉPARATION DE L'AG DU 10 AVRIL 2019

- Candidatures au CA :
pour l'instant
 - 17 réponses pour un maintien au CA
 - 1 réponse pour un retrait
 - 7 sans réponse

Le CA se compose de 21 membres. Un appel à candidature sera lancé avec l'invitation à l'AG

- Préparation AG = vendredi 15 mars à 18 h
 - o Mise sous enveloppe : lettre + bulletin adhésion
 - o Prévoir étiquettes et enveloppes timbrées

2. CONSULTATION NATIONALE SUR LA POSTE

La Convergence Nationale (dont le Comité de Vigilance est membre) nous a fait parvenir « *un projet de 3 questionnaires **proposé par le collectif isérois de la Poste en direction des usagers, élus, personnels** de plusieurs bureaux de poste. L'idée est d'effectuer une consultation citoyenne nationale. Ceci fait partie des axes de travail adoptés à notre AG de Créteil en décembre pour l'année 2019. Le but est d'agir en amont du renouvellement du contrat triennal de présence territoriale postale qui doit avoir lieu à la fin de cette année.* »

Il nous est aussi demandé comment nous pouvons aider à diffuser cette consultation.

Le CA du Comité de vigilance propose de l'envoyer par mail à tous ses adhérents et contacts, de récolter les réponses pour en faire une synthèse qui sera ensuite transmise à la Convergence Nationale.

3. PARTICIPATION AU GRAND DÉBAT

À l'initiative de l'AMR et AMRF , dans le cadre du grand débat, sera organisé une soirée- débat sur la thématique du Service Public ».

Cette réunion aura lieu le lundi 11 mars à 20 h à la salle 4 de l'Espace du sapeur à Lure.

Le Comité de Vigilance y participera pour faire entendre ses positions sur le Service public .

Les membres du CA et adhérents qui le souhaitent iront défendre ces positions synthétisées dans un texte (voir projet en annexe) qui sera remis aux organisateurs et distribués aux participants.

Le secrétaire soumet un projet de texte que chaque membre du CA est invité à amender, enrichir, corriger le texte proposé.

Ce texte sera adopté définitivement le vendredi 1^{er} mars.

L'ordre du jour épuisé le CA est clos .

Lure le 14.02.2019

Le secrétaire

P.TOURNADRE

ANNEXE

LE SERVICE PUBLIC : CONTRIBUTION DU COMITÉ DE VIGILANCE

Préalable :

il faut un moratoire - arrêt de toutes les fermetures, restructurations, fusions de service publics- sinon pas de débat possible.

Rappel :

Pour nous le service public :

- n'est pas une charge pour les finances publiques au contraire : **créateur et redistributeur de richesses**
- est le socle du **Pacte républicain** et garant du vivre ensemble
- Essentiel à l'égalité, la solidarité entre citoyens, entre territoires = accès pour tous et partout aux mêmes droits
- Essentiel à la cohésion sociale, la justice sociale, à l'éducation, à la santé, à la sécurité...
- Prestataire de biens et réponse aux besoins fondamentaux dans l'intérêt général
- Obligation de continuité et d'accessibilité

IL FAUT : RENFORCER, REVITALISER, REFONDER LE SERVICE PUBLIC :

- Partir des besoins des usagers et territoires (pas de gestion de la pénurie de moyens et personnels !)
Le SP est une exigence citoyenne et non un calcul comptable et/ou administratif
- Financement : on contribue selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins (ex = la sécu)
- Consulter, impliquer les usagers, personnels, élus → gestion et contrôle démocratique du service public

RENFORCER LA PROXIMITE :

- Maillage territorial égalitaire et solidaire
- Présence physique des personnels (informatique, télématique = compléments et non substitution)
- Entraide par protocoles, conventions avec les grands centres pour mettre à disposition moyens et personnels même temporaires dans les secteurs moins dotés
- Développer les transports publics et aller vers la gratuité, tarifs modulés en fonction de la situation de l'utilisateur (chômeur, précaire, ..)